

LES SIGLES SECURITE ROUTIERE

AAC	Apprentissage Anticipé de la Conduite . Expérimenté à partir de 1987 et généralisé en 1989
ACTIF	Aide à la conception des systèmes de transports inter opérables en France
ADECA	Association de Défense de l'Enseignement de la conduite automobile
AFSSAPS	Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé code de la route, article R 235-3 et suivants
APER	Attestation de Première Education à la Route. Attestation délivrée à la fin du cycle de l'école primaire CISR 25 octobre 2000. cf. lien sur www.eduscol.gouv.fr
ANPER	Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière.
ASIL	Aménagement de Sécurité d'Initiative Locale.
ASLD	Limiteurs de vitesse dits adaptatifs. cf. définition technique
ASR	Attestation de Sécurité Routière
ASSR	Attestation Scolaire de Sécurité Routière cf. dernier texte de référence : décret 2002-675 du 30 avril 2002
BAAC	Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels : fichier national des accidents corporels de la circulation routière en France cf. Consultez la rubrique " accidentologie "
BAFM	Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs d'enseignants à la conduite des véhicules terrestres à moteur
BAFCRI	Brevet d'Animateur pour la Formation des Conducteurs Responsables d'Infractions. cf. code de la route : article R 212-6 , R-223-13
BEPECASER	Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière . Diplôme de base nécessaire pour enseigner la conduite des véhicules légers (B) et complété par deux mentions spécifiques "deux-roues" et "groupe lourd". cf. code de la route : art. R 212-3 , R-223-13
BSR	Brevet de Sécurité Routière . Exigé pour conduire un cyclomoteur entre 14 et 16 ans et pour les générations qui auront seize ans au 1er janvier 2004, exigé quelque soit l'âge en l'absence d'un autre permis pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur. cf. Décret n° 2002-675 du 30 avril 2002 relatif à la formation à la conduite et à la sécurité routière et modifiant le code de la route.

CACIR	Centre Automatisé de Constatation des Infractions Routières. Service commun à la police et à la gendarmerie nationale, rattaché au ministère de l'Intérieur, traite les infractions issues du contrôle automatique. cf. Décret du 14 octobre 2004 . Voir aussi l'article de la Revue sécurité routière n°142 consacré à l'insécurité routière.
CARE	Community Road Accident Database. Base de données de la communauté européenne sur les accidents de la route provoquant des morts et des blessés, alimentée par les Etats membres. cf. Europa.eu.int
CCER	Comité de Concertation de l'Education Routière cf. Décision du 16/01/2007 publiée au BO du ministère N°2 du 10 février 2007
CDES	Cellules Départementales d'Exploitation et de Sécurité dans les directions départementales de l'équipement. cf. circulaire n°90-70 du 16 octobre 1990 relative à l'organisation des DDE en matière de sécurité et d'exploitation de la route (BO n°90-31, du 10/11/90)
CDP	Conseil départemental de prévention. Composé de quatre collèges : élus, magistrats, représentants des services de l'État et du département, personnes qualifiées et représentants d'associations et d'organismes. Présidée par le préfet, le président du conseil général et le procureur de la République assurent la vice-présidence. En matière de SR, le CDP élabore le DGA et le PDASR émanant de l'ensemble des acteurs, évalue les résultats et dresse le bilan annuel des CLSPD. cf. Mesure du CISR du 18 décembre 2002 et circulaire du 30 janvier 2003.
CDS	Conférence Départementale de Sécurité. Elle réunit les services de l'Etat dans le département, et est présidée par le préfet et le procureur de la République. En matière de SR, elle définit et évalue les plans de contrôles routiers, arrête pour l'Etat les enjeux et orientations d'actions du DGO, et programme les actions du PDASR. cf. Mesure du CISR du 18 décembre 2002 .
CDSR	Cellule Départementale de Sécurité Routière
CEEA	Conduite sous l'Empire d'un État Alcoolique.
CEPC	Certificat d'Examen du Permis de Conduire
CFM	Centre de Formation du Moniteur
CIECA	Commission Internationale des Examens de Conduite Automobile. cf. Consultez le site CIECA.be
CIGT	Centres d'Ingénierie et de Gestion du Trafic
CISR	Comité Interministériel de la Sécurité Routière
CIR	Centre d'Information Routière
CMVOA	Cellule ministérielle de veille opérationnelle et d'alerte
CNIR	Centre National d'Information Routière (situé à Rosny-sous-Bois). cf. Consultez le site Internet : Bison futé
CNPA	Conseil National des Professions de l'Automobile
CRIR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routières

CSA	Contrôle Sanction Automatisé
CSECAOP	Conseil supérieur de l'Enseignement de la Conduite Automobile et de l'Organisation de la Profession. cf. art.D-214-1 et suivants du code de la route.
CSPR	Contrôle de Sécurité des Projets Routiers. Vise à améliorer la qualité des infrastructures neuves ou réaménagées. Trois composantes : une démarche qualité à toute les étapes du projet ; une inspection avec audit de sécurité avant la mise en service et des bilans de sécurité après la mise en service. Circulaire n°2001-30 du 18 mai 2001 ,
DAI	Détection Automatique d'Incident
DISR	Délégué interministériel de la sécurité routière
DSCR	Direction de la sécurité et de la circulation routières
ECPA	Enquêtes Comprendre Pour Agir : Lancées par la DSCR en août 1994 dans le cadre de sa politique locale de la sécurité routière. cf. Consultez le n°143 de la Revue sécurité routière intitulé "La nouvelle politique locale prend son essor"
EDA	Enregistrement des Données avant Accident (boîte noire)
EDA	Étude Détaillée d'Accident
ETG	Épreuve Théorique Générale (d'admissibilité) du permis de conduire.
FIMO et FCOS	Formations pour conducteurs professionnels : Formation initiale minimum obligatoire (FIMO) et formation continue obligatoire de sécurité (FCOS). cf. accord de branche à la suite d'un rapport du commissariat général du plan- 15 mars 1993.
FNAUT	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports
FNPC	Fichier National du Permis de Conduire
GIPSR	Groupe Interministériel Permanent de la Sécurité Routière
GPS	Global Positioning System
IDSR	Intervenant Départemental de Sécurité Routière du programme AGIR
IAL	L'IAL (indicateur d'accidentologie locale) est une pondération (dan sun département) des risques relatifs (rapportés au risque France) par réseaux, en fonction de l'importance relative des parcours sur les différents réseaux. Exemple : un IAL de 1,30 signifie qu'il y a eu sur cinq ans 30% de tués en plus dans un département par rapport au bilan qu'il y aurait eu si les taux de risque sur ces différents réseaux avaient été ceux de l'ensemble de la France
INRETS	Institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité
INSERR	Institut National de Sécurité Routière et de Recherche
IPCSR	Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (catégorie B). Le corps des délégués (catégorie A) a été créé en 1995
LAB	Laboratoire d'Accidentologie, de Biomécanique et d'étude du comportement humain. (acteurs, consultez le site du Ministère de l'Industrie).
LACRA	Liaison Assurant la Continuité du Réseau Autoroutier

LAVIA	(limiteur de vitesse) Projet de limiteurs adaptant à la vitesse autorisée, bridage du véhicule à la vitesse réglementée de la voirie concernée par une commande externe au conducteur
Limiteurs de vitesse	Éléments de définition : alerte de survitesse, limiteur de vitesse, régulateur de vitesse
MAIDS	Motorcycle Accidents In Depth Study : études détaillées d'accidents effectuées simultanément pour les deux-roues motorisés dans six pays européens : France, Allemagne, Italie, Espagne et Pays-Bas
MIDLT	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie. cf. Le site officiel : www.drogues.gouv.fr
MPSR	Management des Pratiques de Sécurité Routière. L'objectif de ce projet est d'élargir et améliorer la prise en charge de la sécurité routière dans l'ensemble des activités et des métiers de l'Équipement.
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies. cf. Le site officiel : www.ofdt.fr/
ONISR	Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière
ORSR	Observatoires Régionaux de Sécurité Routière. Placés au sein des DRE, ils contribuent au déploiement de la politique SR nationale et sont un relais de l'ONISR et travaillent en collaboration avec les CDES.
PAMIR	Plan d'Action Ministériel pour l' Information Routière
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière élaboré par un gt en concertation avec les élus, administrations, associations, milieux professionnels. Il assure, sous l'autorité du préfet, la cohésion des actions au niveau du département et incite à la prise en charge et à l'échange d'expériences.
PGE	Projet Global d'Exploitation : son objectif est de disposer au niveau d'un département d'une référence qui précise les enjeux locaux d'exploitation et d'information routières, les niveaux de services visés ainsi que les organisations et les moyens à mettre en place pour y parvenir, ainsi que le projet de la DDE pour les mettre en œuvre.
PMV	Panneaux à Messages Variables
PNF	Programme National de Formation ; Il constitue la base fondamentale de la formation des conducteurs ; il se présente sous forme d'objectifs pédagogiques classés et hiérarchisés.
PNTI	Politique Nationale des Transports Intelligents
PNVIF	Plan Neige Verglas Ile-de-France
PPRR	Plan de Prévention des Risques Routiers . Mise en œuvre des PPRR dans les services de l'Etat : circulaire du 7 mars 2000
PREDIT	Programme National de Recherche et d'Innovation sur les Transports Terrestres .
PROC	Pôle Régional opérationnel de Coordination
PTAC	Poids Total Autorisé en Charge. cf. code de la route : articles R 221-4 et suivants
PTRA	Poids Total Roulant Autorisé. cf. code de la route : article R -221-9
RAFAEL	Registre national de l'enseignement de la conduite. cf. arrêté ministériel du 08/01/2001
RDS/TMC	Radio Data System/Traffic Message Chanel
RIDER	Recherche sur les accidents Impliquant les Deux Roues motorisées Financée par le ministère de la Recherche et la fondation MAIF). cf. site de la fondation MAIF : Projet RIDER : Le rapport
SAM	Stupéfiants et Accidents Mortels. Étude financée par le ministère de la Santé et coordonnée par l'OFDT et la MIDLT, en association avec la DISR.

Sam	ou le "conducteur désigné". Campagne lancée par la DSCR fin 2005. cf. Voir le site dédié www.ckisam.fr
SARTRE	Social Attitudes to Road Traffic Risk in Europe : attitude sociale envers le risque routier en Europe. Consortium qui depuis 1991 mène des enquêtes sur la sécurité des routes européennes auprès des conducteurs de chaque pays. En France, coordination par l'INRETS. cf. Le site officiel : sartre.intrets.fr
SDER	Schéma Directeur d'Exploitation de la Route. Objectifs : mise en œuvre de niveaux de services homogènes et pertinents pour l'exploitation du réseau routier national, sur un réseau hiérarchisé, pour les trois grands "domaines" de l'exploitation de la route : maintien de la viabilité, gestion du trafic, aide au déplacement/information routière. cf. circulaires n°97-52 du 28 mai 1997 et n° 99-14 du 9 mars 1999
SDIR	Schéma Directeur d' Information Routière : disposer d'une information en temps réel concernant la sécurité et les conditions de circulation, sur un réseau limité (environ 21 000 km). cf. CISR du 25 octobre 2000
SETRA	Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements.
SISER	Service Interdépartemental de Sécurité et d'Exploitation Routière (DREIF).
SITP	Système d'Information du Transport Public. cf. règlement de Genève n°89 (nations unies)
SIV	Système d'Immatriculation des Véhicules.
SLD	(limiteur de vitesse) Limiteurs de vitesse actuellement réglementés. définition technique
STI	Systèmes de Transport Intelligent
SURE	Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes.
TISPOL	Traffic information system police . Association créée en 1997, le réseau Tispol regroupe les forces de police chargées de la sécurité routière de 27 pays européens. Voir aussi le site du ministère de la Défense .
VEI	Véhicules Économiquement Irréparables. cf. code de la route : art=R326-6 , art=R326-7 , art=R326-8 , art=R326-9
VGA	Véhicules Gravement Accidentés. Définition et procédures : cf. code de la route : art=R326-1 , art=R326-2 art=R326-3 , art=R326-4 , art=R326-5 .
VGE	Véhicules Gravement Endommagés. cf. code de la route art=R327-1 , art=R327-2 , art=R327-3
VHU	Véhicules Hors d'Usage